

APPEL À COMMUNICATIONS À DESTINATION DES JEUNES CHERCHEURS

Colloque du CEDIN

Communication médiatique de l'Etat et droit international

M. Forteau et F. Latty (dir.)

DATE DU COLLOQUE : 14 JUIN 2019

Le CEDIN organise le 14 juin 2019 à l'Université Paris Nanterre un colloque sur le sujet : *Communication médiatique de l'Etat et droit international*. Ce colloque inaugure un Programme de recherche du CEDIN sur *Les médias et le droit international*.

Le colloque du 14 juin se propose d'analyser dans un premier temps sous un angle pluridisciplinaire les manifestations de la communication à objet « international » de l'Etat au moyen de divers médias (presse, moyens audiovisuels, et plus récemment sites internet, réseaux sociaux...). La deuxième partie du colloque concerne les effets en droit international de cette communication médiatique de l'Etat. C'est dans ce cadre qu'une table ronde réservée aux jeunes chercheurs (doctorants, jeunes docteurs) portera sur le thème : « **Communication médiatique de l'Etat et règlement des différends internationaux** ».

Sujets potentiels (liste indicative) :

- La communication médiatique au cours du procès international
- La communication médiatique autour de la mise en œuvre des décisions juridictionnelles
- La communication médiatique dans le contentieux arbitral d'investissement
- Communication médiatique de l'Etat et droit de la preuve
- Communication médiatique et contentieux des réfugiés
- La cybermédiation
- Communication médiatique et négociations internationales

Les propositions de communication (d'une longueur maximale de trois pages, bibliographie synthétique non comprise) devront être envoyées avec un *curriculum vitae* **avant le 15 mars 2019** aux adresses suivantes : mathias.forteau@gmail.com et f.latty@parisnanterre.fr.

Programme du colloque :

Communication médiatique de l'Etat et droit international

9h : mots d'accueil

9h15 : brève introduction du colloque

MATIN – LE PHENOMENE

I. Le cadre

9h30-9h45 : Les nouvelles formes de communication médiatique de l'Etat : vers une diplomatie digitale ?

9h45-10h : Le droit de l'Etat de communiquer : quelles limites ?

10h-10h15 : Le droit de l'Etat de ne pas communiquer : quelles limites ?

10h15-10h30 : Débat

10h30-10h45 : Pause-café

II. L'élaboration

10h45-11h15 : Table ronde : Les stratégies médiatiques de l'Etat dans le champ des relations extérieures

11h15-11h30 : Débat

11h30-12h00 : Table ronde : La part du droit dans l'élaboration du contenu des messages médiatiques

12h-12h30 : Débats

APRES-MIDI – LES EFFETS EN DROIT INTERNATIONAL

I. Communication médiatique de l'Etat et sources du droit international

14h-14h15 : Communication médiatique et traités et accords internationaux

14h15-14h30 : Communication médiatique et actes unilatéraux des Etats

14h30-14h45 : Communication médiatique et source coutumière du droit international

14h45-15h : Débats

II. Communication médiatique de l'Etat et responsabilité internationale

15h-15h15 : Communication officielle v. communication personnelle : quels critères de distinction ?

15h15-15h30 : Communication médiatique de l'Etat et principe de non recours à la menace de l'usage de la force

15h30-15h45 : Communication médiatique de l'Etat et incitation à la violence

15h45-16h : Débats

16h-16h30 : Pause-café

III. Communication médiatique de l'Etat et règlement des différends internationaux (16h30-17h15)

[APPEL A PROJET JEUNES CHERCHEURS]

17h15-17h30 : Débats

17h30 : Conclusions générales